

Avis public



Anjou

Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RCA 45-8

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement a adopté à sa séance du 4 septembre 2018 le premier projet de « Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale (RCA 45) » (RCA 45-8).

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 2 octobre 2018, à 18 h, à la salle réservée aux séances du conseil, située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le règlement RCA 45-8, vise à soumettre à la procédure de P.I.I.A. et aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme tout projet de nouvelle construction et d'agrandissement de bâtiment industriel, visible ou non de la voie publique. Ce projet n'est pas sujet à approbation référendaire. Le présent projet de règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

Prenez note qu'après l'adoption du « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » (RCA 139), prévue au mois d'octobre 2018, les avis publics émis par l'arrondissement d'Anjou seront diffusés uniquement sur le site web de l'arrondissement.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou,
le 19 septembre 2018.

Nataliya Horokhovska

La secrétaire d'arrondissement substitut